



P.P.B.F.

PASSION PETANQUE BELGE FRANCOPHONE

RÈGLEMENT

PARTICIPATION

Article 1.

Les joueurs et joueuses y participant sont soumis au règlement international du jeu de pétanque (R.I.J.P.) et au règlement disciplinaire.

Le P.P.B.F. est ouvert à tous les joueurs et joueuses régulièrement affiliés à la F.B.F.P., mais également à la P.F.V. ou à une fédération étrangère et non suspendus.

Le P.P.B.F. est ouvert à tous les clubs des provinces francophones et chaque journée qualificative est organisée à la même date, quelle que soit la province. Par province et par date, un seul club se verra attribuer une journée qualificative.

Dans le cas de participation de joueurs licenciés à des fédérations étrangères affiliées à la F.I.P.J.P., ceux-ci devront se conformer au règlement sportif de la F.B.F.P.

Pour chaque journée qualificative, les joueurs (ses) peuvent s'aligner au choix dans les différentes provinces participantes.

Dates des 8 journées qualificatives

Pour tout joueur (se)

- 1) Samedi 2 juillet
- 2) Dimanche 10 juillet
- 3) Dimanche 17 juillet
- 4) Samedi 24 juillet
- 5) Dimanche 31 juillet
- 6) Samedi 6 août
- 7) Samedi 13 août
- 8) Dimanche 21 août

Article 2.

Chaque club candidat à une journée qualificative organisera celle-ci dans le respect des 2 règles ci-dessous :

- MINIMUM 10 équipes inscrites en Messieurs et 5 équipes en Dames ;

Il s'engage à respecter et à faire respecter les protocoles sanitaires mis en place par les autorités compétentes en vigueur au jour de la compétition. La responsabilité de la F.B.F.P. n'est pas engagée en cas de non-respect de ces règles.

Le club organisateur s'engage à communiquer le nombre et la composition des équipes présentes (nom, prénom et n° de licence) ainsi que le classement de la compétition.

Le club organisateur désignera un membre responsable de la compétition et communiquera ses coordonnées (nom, prénom, gsm, adresse mail) à la présidente sportive fédérale afin de faciliter les contacts.

COMPOSITION DES EQUIPES

JOURNEES QUALIFICATIVES

Article 3.

La compétition se joue en triplettes Messieurs et doublettes Dames et les équipes doivent être constituées de joueurs(ses) régulièrement affiliés à la F.B.F.P. ou à la P.F.V. ou à une autre fédération étrangère et non suspendus (la liste des joueurs suspendus sera envoyée aux clubs).

La présentation des licences est obligatoire.

Pour chaque journée qualificative, les joueurs (ses) ont la possibilité de s'aligner dans les différentes provinces participantes. Les équipes ne sont pas immuables, un (e) joueur(se) peut changer de partenaire.

De par leur participation, les joueur (ses) s'engagent à participer à la journée finale. Si un joueur (se) ne peut y participer pour un motif grave, il (elle) le communiquera à la Présidente sportive Fédérale qui statuera sur le bien-fondé du désistement, les motifs et les documents probants. Le joueur (se) sera alors remplacé par un joueur (se) désigné dans l'ordre du classement.

Cependant, seules les équipes homogènes F.B.F.P. composées de joueurs porteurs de la licence A participent au classement P.P.B.F.

A l'issue de chaque journée qualificative, le classement provisoire sera établi et publié sur le site de la F.B.F.P.

JOURNEE FINALE

Article 4.

A l'issue du classement final des 8 journées, les 48 premiers Messieurs et les 32 premières Dames seront qualifiés pour la journée finale.

Celle-ci se jouera en intérieur le dimanche 9 octobre

Le (la) premier (ère) joueur (se) classé (e) à l'issue des 8 journées qualificatives choisit son (sa) partenaire issu de la liste du classement final. Ensuite, c'est le (la) joueur (se) le (la) mieux classé (e) qui effectue la même démarche jusqu'à constituer les 16 équipes de la journée finale.

Une tenue identique est souhaitable pour la journée finale.

La composition des poules du 1^{er} tour et des $\frac{1}{4}$ de finale se fera par tirage au sort. Les gagnants de poules constitueront la 1^e catégorie et les perdants la 2^e catégorie. Ensuite, $\frac{1}{4}$ de finale, $\frac{1}{2}$ finale et finale.

Article 5.

La F.B.F.P. prend en charge la dotation de la journée finale. Toutes les équipes seront récompensées.

Tableau des récompenses par équipe

	Messieurs		Dames	
	<u>1^e catégorie</u>	<u>2^e catégorie</u>	<u>1^e catégorie</u>	<u>2^e catégorie</u>
Vainqueurs	600 euros	180 euros	400 euros	120 euros
Finalistes	450 euros	150 euros	300 euros	100 euros
Demi-finalistes	300 euros	120 euros	200 euros	80 euros
Quart-finalistes	225 euros	90 euros	150 euros	60 euros

DEROULEMENT DES JOURNEES QUALIFICATIVES

Article 6.

Les inscriptions à l'avance sont souhaitées.

Une mise de 7 euros maximum par participant sera demandée.

La formule de jeu est Gagnants contre Gagnants (voir fichier Excel en annexe).

Les récompenses seront les mises des joueurs augmentées à la convenance du club organisateur. Les organisateurs s'engagent à récompenser les joueurs (ses) à concurrence de la moitié + 1 des équipes participantes et l'intégralité des mises sera remise aux joueurs le jour même.

A l'issue du tournoi, le club organisateur établira le classement des équipes et l'enverra dans les 24 heures à la Présidente sportive Fédérale par mail (fran.dupont@skynet.be). Celle-ci établira le classement provisoire du P.P.B.F.

BAREME D'ATTRIBUTION DES POINTS P.P.B.F.

Article 7.

4 victoires	12 points
3 + victoires (équipes battues au 4e tour)	8 points
3 victoires	4 points
2 victoires	2 points

Les joueurs classés se verront attribuer 2 points de fidélité par journée de participation.

Pour être classé, le joueur devra avoir participé à 3 journées sur les 8.

En cas d'égalité au classement, le joueur ayant marqué le plus de points dans les concours réunissant le plus grand nombre d'inscrits sera prioritaire. Cette mesure tend à favoriser les joueurs qui participent au plus grand nombre de journées qualificatives.

Si l'égalité persiste, le nombre de victoires primera.